



SECTION DE BORDEAUX

CHS-CT du 05/02/2013 : l'intersyndicale renvoie le DI dans ses 22!

A l'ordre du jour de ce CHS-CT re-convoqué figuraient les fermetures des recettes locales de Castillon et Cadillac, de la brigade du Verdon et du bureau de Périgueux.

Il faisait suite au boycott par les syndicats SNAD-CGT, CGT Finances Publiques, Solidaires Douanes et Solidaires Finances Publiques de la première séance du 17 janvier dernier.

L'enjeu de ce CHS était d'obtenir une unanimité syndicale sur la position suivante : *que ce soit pour les recettes locales (processus de dématérialisation non abouti) ou la brigade du Verdon (aucune donnée d'activité communiquée), la charge de travail transférée n'a pas été évaluée de façon précise et objective par la DI, les conséquences de l'allongement des distances domicile-travail ou des trajets professionnels n'a pas été prise en compte, les projets immobiliers ne sont pas aboutis (plans peu précis, pas de visite de l'inspecteur hygiène et sécurité) ce qui place le CHS dans l'impossibilité d'émettre un avis sur les réorganisations envisagées.*

Malgré un discours insistant de l'adjoint du DI sur le mode dans les RL la dématérialisation allège la charge de travail (en fait c'est tout le contraire) ou Le Verdon n'est pas une priorité (tu parles : frontière maritime, des ballots de cocaïne sur la plage il y a quelques années et des containers ouverts à la meuleuse avec le chien stup qui marque : un détail !!) l'intersyndicale unie et déterminée s'est déclarée dans l'impossibilité d'émettre un avis sur les projets de réorganisation présentés.

Concernant le nouveau service des tabacs envisagé à Bordeaux et qui devait puiser ses effectifs dans les bureaux de Périgueux, de Bassens et dans l'ex service de la jauge, la DI est invitée à revoir sa copie par l'ensemble des organisations syndicales au motif que les contours de ce projet sont mal définis (flou persistant sur les compétences des différents intervenants entre gestion et contrôle). Ce positionnement du CHS-CT bloque les projets de fermeture (pas d'avis du CHS , pas de fermeture possible).

En application de l'article 55 du décret n°2011-774 et à l'initiative du SNAD-CGT, le CHS-CT s'est également prononcé à l'unanimité pour faire appel à une expertise externe pour évaluer de façon objective et indépendante les conséquences des fermetures des RL et de la brigade du Verdon sur la santé des agents concernés.

Concernant le bureau de Périgueux dont la fermeture avait été annoncée au CTSD du 29/11/2012, l'adjoint au DI a confirmé que le sujet n'était plus d'actualité !

Le DI a reculé sur ce projet de fermeture dont les conséquences sur la charge de travail des agents du bureau de Bassens(qui devaient recevoir l'activité transférée) n'avait pas été évaluées correctement.

Là aussi l'action intersyndicale initiée par le SNAD-CGT a payé ce qui est de bonne augure alors que nous lançons dès demain dans le processus d'organisation des Etats Généraux de la Douane (réunion intersyndicale prévue sur ce thème).